



INNOVATION

SOUTIEN A L'INNOVATION DES ENTREPRISES ET DES FILIÈRES RÉGIONALES

L'ÉTAT ET LA RÉGION BRETAGNE LANCENT INNO AVENIR

L'État et la Région Bretagne publient, ce jour, deux appels à projets complémentaires destinés à renforcer, pour l'un, la compétitivité des filières stratégiques régionales et, pour l'autre, celle des PME bretonnes.

Opérés par Bpifrance, INNO AVENIR Filières et INNO AVENIR Projets constituent le premier axe du volet territorial breton du nouveau Programme Investissements d'avenir (PIA) 2018-2019, doté de 24,6 M€ au total, à parité État et Région.

Pour être compétitif sur des marchés de plus en plus concurrentiels, l'innovation est un enjeu majeur, à l'échelle de l'entreprise mais également des filières. Portés par l'État et la Région Bretagne et opérés par Bpifrance, INNO AVENIR Filières et INNO AVENIR Projets sont dotés de 15,9 M€.

➤ **INNO AVENIR Filières : 3,6 M€** pour des projets collectifs au service des filières

Il s'adresse aux projets qui apportent un avantage déterminant à l'une des filières de la *Glaz économie*¹, à travers, par exemple, la création d'unités industrielles partagées, la mutualisation de moyens techniques liés à l'innovation ou la mise en place d'outils collaboratifs dans les domaines de la logistique, des RH, du design, du marketing, de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle...

D'une assiette supérieure à **1M€**, les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets INNO AVENIR Filières pourront être accompagnés **jusqu'à 50 %** de leur montant en subvention et avance remboursable.

Les porteurs de projets ont jusqu'au **15 février 2018** pour déposer leur candidature.

➤ **INNO AVENIR Projets : 12,3 M€** pour soutenir l'innovation des PME

D'un montant compris entre **100 000 et 500 000€** (financement sous forme de subvention ou d'avance remboursable), INNO AVENIR Projets a vocation à soutenir des projets ambitieux, technologiques ou non technologiques, de produits ou de service, liés aux priorités régionales en matière d'innovation¹ et portées par des PME du territoire. Ce volet s'inscrit dans la continuité du « Partenariat régional d'innovation » 2016-2017.

Les porteurs de projets ont jusqu'au **31 décembre 2019** (instruction « au fil de l'eau ») pour déposer leur candidature.

Afin de faciliter l'accès à ces financements, un site spécifique a été mis en place permettant aux porteurs de projets d'accéder aux cahiers des charges et de déposer leur dossier de candidature en ligne :

www.inno-avenir.bretagne.bzh

À travers ces dispositifs, qui viennent compléter la palette d'outils de financement à disposition des entreprises, l'ambition partagée de l'État et de la Région Bretagne est de contribuer à l'indispensable montée en gamme de l'économie bretonne. Celle-ci suppose un effort continu de productivité, d'innovation, de qualité et de service. Les outils du volet territorial breton du Programme d'Investissements d'Avenir sont tous orientés vers cet objectif. Lors de sa commission permanente du 4 décembre, la Région Bretagne a voté une 1^{re} dotation, afin de lancer ces dispositifs.

¹ Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation articulé autour de 6 filières socles (l'alimentaire, le secteur naval-nautisme, le tourisme, le numérique, l'automobile, la défense) et de 5 filières à fort potentiel (les biotechnologies, les énergies marines renouvelables, le bâtiment / éco-construction / éco-rénovation, les éco-activités, la santé).

Contacts Presse :

Préfecture : Clémence NEEL | 02 99 02 11 85 | clemence.neel@ille-et-vilaine.gouv.fr

Région Bretagne : Sylvain LE DUIGOU | 02.99.27.13.57 | sylvain.le-duigou@bretagne.bzh

Bpifrance : Nathalie POLICE | 01.41.79.95.26 | nathalie.police@bpifrance.fr